



AGENCE DE  
DÉVELOPPEMENT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Tél : +229 21 60 43 47  
+229 53 22 22 22  
secretariat\_adet@adet.bj



REPUBLIQUE DU BENIN  
+ + + +

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (ADET)

+ + + +

Projet de Formation Professionnelle pour l'Entrepreneuriat et l'Emploi au Bénin (FP2E)

+ + + +

## Termes de Référence



**Recrutement d'un Consultant (Cabinet) pour la  
réalisation de l'Audit de performance  
environnementale et sociale du projet FP2E**

**FINANCEMENT : CREDIT IDA,**

*Novembre 2025*

INFORMATIONS GENERALES	
Nom	Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E)
Code du projet	P175768
Représentant :	Monsieur Fructueux Sylvain AHO, Directeur Général/ADET
Adresse	Immeuble TWECY MELO 28, Rue du commerce 5.123 COTONOU Tél : +229 53 22 22 22 ; 21 60 43 47 E-mail <u>secretariat_adet@adet.bj</u>
Portage technique	ADET
Spécialistes en charge du suivi de l'activité au FP2E	Spécialistes en Sauvegarde Environnementale et en Développement Social
Code Activité	4a.3.6
Date du démarrage des activités	Décembre 2025

BON A LANCER  
CCMP/PR

# Sommaire

Sommaire .....	2
Liste des Tableaux .....	2
Liste des sigles et acronymes.....	3
Contexte Général .....	4
Justification de la mission.....	5
Brève description des travaux d'infrastructures prévus dans le cadre du FP2E.....	6
Objectifs de la mission .....	8
Nature et étendu des tâches.....	10
Résultats attendus.....	12
Méthodologie et Plan de travail .....	13
Profil du Cabinet.....	14
Matériel .....	17
Livrables.....	17
Durée et Calendrier d'exécution de la mission.....	19
Obligations du Cabinet .....	20
Mode de sélection.....	21
Estimation du coût de la rémunération .....	21
OBLIGATION DE l'ADET .....	21
ANNEXES .....	23



## Liste des Tableaux

Tableau 1: Calendrier d'exécution de la mission.....	20
Tableau 2 : Liste des Communes d'intervention .....	23

## Liste des sigles et acronymes

ADET	:	Agence de développement de l'enseignement technique
ADSC	:	Agence de Développement de Sèmè-City
CGES	:	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CIES	:	Constat d'Impact Environnemental et Social
CO2	:	Dioxyde de carbone
CPRP	:	Cadre de Politique de Réinstallation des Populations
EFTP	:	Enseignement et la formation techniques et professionnels
EIES	:	Études d'impact environnemental et social
FIDIC	:	Fédération Internationale des Ingénieurs Conseil
GES	:	Gaz à effet de serre
LTA	:	Lycée Technique Agricole
LTP	:	Lycée Technique Professionnel
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
PAP	:	Personnes Affectées par le Projet
PAR	:	Plan d'Action de Réinstallation
PEES	:	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGES-C	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale - Chantier
PGMO	:	Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre
PMPP	:	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PND	:	Plan National de Développement
PTF	:	Partenaire Technique et Financiers
SBEE	:	Société Béninoise d'énergie électrique
SNEFTP	:	Stratégie nationale de l'enseignement et la formation techniques et professionnels
THR	:	Tourisme Hôtellerie Restauration
UEVP	:	Unité Economique à Vocation Pédagogique
UGP	:	Unité de Gestion du Projet
VBG	:	Violences Basées sur le Genre

BON A LANCER  
CCMP/PR

## Contexte Général

Le Gouvernement du Bénin et l'Association Internationale de Développement (IDA) ont signé le 31 décembre 2021 l'accord de prêt N° 7012-BJ/7011-BJ/D945-BJ, relatif au financement du Projet de Formation Professionnelle pour l'Entrepreneuriat et l'Emploi au Bénin (FP2E) pour une durée de cinq ans. Ce Projet découle de l'adoption en décembre 2019 de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (SNEFTP). La SNEFTP prévoit de développer et de protéger le capital humain du pays, inhibé par l'environnement de l'offre de formation caractérisée par : l'inadaptation des profils d'entrée aux compétences techniques et professionnelles à acquérir, la baisse des effectifs d'apprenants à l'EFTP dans le public ; l'inadéquation entre les profils de sortie et les besoins du marché du travail et la faible participation du privé dans la gouvernance de l'offre de formation technique et professionnelle.

L'objectif de développement du Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E) est d'Accroître l'accès de qualité à des services d'EFTP et de soutien à l'entrepreneuriat pour les bénéficiaires, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes. Il soutiendra la modernisation des installations et la mise en place de nouvelles infrastructures des institutions de formation afin d'augmenter les capacités d'accueil de l'EFTP. Il impactera également la qualité de la formation des formateurs, le développement de curricula adaptés aux besoins des entreprises et de soutien à l'entrepreneuriat pour les bénéficiaires. Il se décline en quatre composantes qui se présentent ainsi qu'il suit :

- **Composante 1 : Renforcement de la réactivité et de la gouvernance du marché de l'EFTP (23 millions de dollars US).** L'amélioration de la gouvernance de l'EFTP est une condition préalable aux investissements dans le secteur étant donné les coûts élevés par apprenant dans l'EFTP et la nécessité des liens solides avec le marché de travail pour assurer non seulement l'employabilité des diplômés, mais aussi augmenter la probabilité d'emploi après la formation.
- **Composante 2 : Amélioration de la prestation des services d'EFTP (234,5 millions de dollars US).** Cette composante soutient la prestation de services au niveau des institutions de formation pour augmenter le nombre de formés sortant du système d'EFTP en mettant l'accent sur la qualité de la formation, la pertinence des entreprises et les compétences nécessaires pour réussir sur le marché.
- **Composante 3 : Promotion de l'entrepreneuriat dans les secteurs prioritaires (29,5 millions de dollars US).** Cette composante vise à

remédier à certaines des principales contraintes du marché du travail autour de l'écosystème de l'entrepreneuriat au Bénin, notamment la lourdeur des affaires et le manque de coordination ; le talent entrepreneurial limité, l'accès au capital humain, au savoir et aux marchés et un accès limité au financement.

- **Composante 4 : Renforcement des capacités, gestion et évaluation du projet (13 millions de dollars US).** Cette composante fournira un appui aux activités de gestion du projet notamment la supervision du projet, la passation des marchés et la gestion financière, les sauvegardes sociales et environnementales, le Suivi Evaluation, les vérifications annuelles et la stratégie de communication nécessaire. L'appui se concentrera également sur le renforcement de la capacité institutionnelle de l'ADET et de Sèmè City à mener à bien la mise en œuvre du projet.

Conformément aux dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet, il est prévu un audit environnemental et social annuel des activités du projet. Cet audit de performance environnementale et sociale permettra d'identifier et de corriger les éventuelles non-conformités du projet.

Les présents termes de référence décrivent les prestations attendues du Consultant à recruter à cet effet.

## Justification de la mission



La prise en compte de l'environnement et des populations dans le cadre des projets de développement qu'elle finance, constitue pour la Banque mondiale l'un des principes cardinaux. À cet effet, des politiques spécifiques ont été élaborées, définissant les règles et pratiques à respecter pour la conduite des projets afin qu'ils soient véritablement des facteurs d'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations.

Selon les instruments de sauvegarde élaborés en phase de préparation, le présent projet est classé à risque environnemental et Social « Modéré » suivant le cadre environnemental et social de la Banque mondiale. Pour le cas d'espèce, huit (08) normes sur les dix (10) normes environnementales et sociales de la Banque sont déclenchées à savoir NES1 ; NES2 ; NES3 ; NES4 ; NES5 ; NES6 ; NES8 et NES10.

Conformément aux dispositions nationales en matière de gestion environnementale et sociale, soutenues par les normes de la Banque mondiale déclenchées, plusieurs instruments de sauvegardes ont été préparés. Il s'agit entre autres, du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du

Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP). Ces deux (02) documents cadre constituent les documents de base de l'évaluation et de la gestion environnementale et sociale des sous-projets.

Le respect des différentes dispositions contenues dans le CGES du projet recommande, la réalisation des audits de performance environnementale et sociale sur une base annuelle.

Pour conduire le processus de réalisation de cet audit après deux années d'exercice du projet, la présente mission a été initiée. À cet effet, l'ADET compte recruter un (01) Consultant (firme) pour la « mission de réalisation de l'Audit de performance environnementale et sociale » de la mise en œuvre du projet de formation professionnelle et d'entrepreneuriat pour l'emploi au Bénin (FP2E) au niveau des deux agences ADSC et ADET.

Les présents termes de références sont élaborés pour préciser les objectifs, résultats attendus, la méthodologie de la mission.

## **Brève description des travaux d'infrastructures prévus dans le cadre du FP2E**

La présente mission concerne toute l'étendue du territoire national avec un point d'honneur sur les dix (10) communes devant abriter les Unités de Formation Agricoles (UFA), les Unités Economiques à Vocation Pédagogique (UEVP) associées aux UFA, l'Ecole des Métiers du Tourisme, Hôtellerie et Restauration (EMTHR) et quatre (04) Ecoles des Métiers.

Les travaux de construction des Ecoles des Métiers s'étendent sur deux (02) sites à savoir : (i) le campus de Seme-City dans l'arrondissement de Savi à Ouidah qui devra abriter trois (03) Ecoles des Métiers (EM de Menuiserie, Bois, Aluminium ; EM du Numérique ; EM des Bâtiments et Travaux Publics) ; (ii) site de Cotonou pour l'EM de la Mode et du Textile (EMMTB).

Le site dédié à l'UFA (Lycée technique agricole ou école professionnelle de formation agricole) occupe au moins 50 ha de superficie et celui dédié à l'Unité Économique à Vocation Pédagogique a une superficie de 1 000 ha en un seul tenant ou séparés. L'unité économique à vocation pédagogique est située dans un rayon de 25 km du site de l'UFA.

Les lycées existants seront réhabilités et les autres sont à construire. Les lycées à réhabiliter/construire seront composés de différentes entités organisées en blocs fonctionnels selon les secteurs spécialisés, les besoins généraux et spécifiques. Il s'agit par exemple des entités suivantes : Atelier / Bloc de formation, Zone de production animale + magasin, Bloc administratif,

Salles spécialisées, Incubateurs, Infirmerie, Dortoir pour 100 places (2 lits superposés), Salle de cours (modules de 6 classes), Salle de Technologie + labos (NTA), Restauration/ cuisine pour 100 places, Logement pour le personnel d'encadrement.

Les unités économiques à aménager comporteront des unités spécifiques en fonction des spécificités de chaque site et des conditions agro-climatologiques de la zone d'implantation. À titre indicatif, pour le lycée de Comè, il est prévu une :

- Unité de production de culture maraîchères,
- Unité d'élevage de volaille,
- Unité aquacole,
- Unité d'élevage d'aulacodes,
- Unité d'élevage d'ovins,
- Unité de production de riz,
- Unité de transformation de riz,
- Unité de commercialisation (boutique du lycée),
- Section mécanique agricole (entretien et maintenance des équipements et matériels agricoles).



Etant donné la nature des travaux qui concernent tous l'implantation d'infrastructures et de bâtiments, des mesures génériques doivent être prises avant, pendant et après les travaux pour faciliter la sauvegarde de l'environnement et la consolidation des acquis sociaux.

Par ailleurs, la mission couvrira les sites des entrepreneurs soutenus par le projet dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3 par l'ADSC. Ces sites sont répartis sur toute l'étendue du territoire national.

## Objectifs de la mission

Les Services du Consultant auront pour objet d'évaluer le niveau de conformité du projet aux exigences environnementales et sociales applicables. L'audit se concentrera sur l'évaluation du degré de conformité de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales avec les dispositions de la convention de financement du FP2E, y compris les législations, réglementations et procédures nationales, les exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale, les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement et des communautés bénéficiaires. L'audit devra s'étendre à toutes les activités financées sur les ressources de la Banque mondiale au niveau de l'ADSC comme au niveau de l'ADET. Il prendra aussi en compte quelques activités financées autrement mais conditionnant directement la mise en œuvre des activités du projet FP2E. Il recommandera des mesures correctives sur les non-conformités et les écarts éventuellement identifiés dans la mise en œuvre du projet.

Spécifiquement, il s'agit de :

- analyser les cadres politique, juridique, normatif et institutionnel du projet ;
- évaluer le fonctionnement et l'efficacité des organes responsables de mise en œuvre des dispositions du système de gestion environnementale et sociale du projet ;
- identifier et analyser le degré de conformité des activités réalisées dans le cadre des consultations des parties prenantes dans les sous-projets ;
- évaluer la conformité et l'adéquation dans la mise en œuvre des sous-projets avec les dispositions prévues dans le CGES du Projet ;
- identifier les non-conformités au regard des dispositions des documents cadre du Projet et de la réglementation nationale ;
- évaluer l'accessibilité, la fiabilité, la transparence, l'efficacité, etc. du Mécanisme de Gestion des Plaintes mise en place dans le cadre des activités des sous-projets ;
- déterminer les impacts négatifs réels et les risques associés générés par ces non-conformités, et proposer les mesures correctives ;
- évaluer l'aptitude des différentes parties prenantes à mettre en œuvre des activités suivant les bonnes pratiques environnementales et sociales, identifier leurs faiblesses et proposer des mesures correctives ;



- Evaluer la performance des subventions accordées par le projet aux promoteurs d'entreprises/formés au niveau de l'ADSC ainsi que des partenaires de l'ADET tels que l'ANPE et FODEFCA ;
- Evaluer le système de gestion des risques de santé et sécurité des communautés et des travailleurs au niveau des activités de toutes les composantes du projet y compris des partenaires de mise en œuvre et/ou dans le cadre des conventions ;
- faire le point des activités du projet en cours et celles restantes, susceptibles de générer des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Evaluer le niveau de consultation et d'implication des parties prenantes clés telles que les institutions publiques et privées, les organisations de la société civile, les communautés, les PAPs, les femmes, les personnes vulnérables etc. dans la mise en œuvre du projet, et proposer les mesures correctives au besoin ;
- Evaluer le niveau de mise en œuvre des mesures d'atténuation indiquées dans les instruments de sauvegardes tels que le PEES, le CGES, le CPRP, le PGMO, le PMPP, le PAR, l'EIES, PGES / PGES-C, MGP, Plan d'Action VBG etc. ;
- Evaluer le niveau d'information donné aux Personnes Affectées par le Projet (PAP), et s'ils ont été consultés sur les activités de réinstallation du projet, y compris les conceptions alternatives potentielles pour éviter les impacts, des négociations significatives avec les PAP sur leur indemnisation conformément à la norme environnementale et sociale 5 de la Banque mondiale et du CPRP ;  

- Identifier les non-conformités, les écarts, les insuffisances, et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et le dispositif de surveillance et suivi environnemental et social ;
- Proposer un plan d'action correctif en réponse aux Non-Conformités identifiées et éventuellement aux impacts et risques non prévus et qui surviennent au cours de la mise en œuvre, avec un calendrier de mise en œuvre ainsi qu'une estimation de leurs coûts ;
- Tirer les enseignements et les dispositions nécessaires à la bonne mise en œuvre de la suite des activités du projet ;
- Tracer les axes de capitalisation des bonnes pratiques effectuées afin de pouvoir les appliquer dans la mise en œuvre des activités futures

conformément aux normes nationales et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale déclenchées par le Projet.

## Nature et étendu des tâches

Les prestations, objet des présents TDR portent sur toutes les mesures qui doivent être mises en œuvre pour assurer le meilleur fonctionnement du projet FP2E sur les aspects environnementaux et sociaux. L'audit environnemental et social du projet FP2E portera sur l'évaluation de la conformité des activités du projet avec les normes et réglementations en vigueur, notamment celles de la législation Béninoise et du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

L'audit couvrira les aspects suivants :

- l'analyse de la mise en œuvre des engagements environnementaux et sociaux du projet ;
- l'examen de la qualité des mesures de gestion environnementale et sociale en place et leur efficacité ;
- l'identification des risques non anticipés et la formulation de recommandations pour renforcer la durabilité du projet.

Les résultats de cet audit serviront à garantir l'intégration effective des préoccupations environnementales et sociales dans le FP2E et à assurer sa conformité avec les exigences internationales et nationales en la matière. C'est aussi un moyen de s'assurer qu'il y a une amélioration continue des systèmes de gestion E&S qui ont été mis en place par le projet pour atténuer les impacts négatifs et améliorer les avantages positifs pour les bénéficiaires.

Pour couvrir convenablement l'étendue de sa mission, le cabinet devra :

- organiser une réunion d'ouverture de l'audit avec l'ADET et l'ADSC afin de discuter des objectifs de la mission, du programme de travail, de la documentation nécessaire, des mesures à prendre pour la disponibilité de l'ensemble des acteurs concernés, etc. ;
- organiser les réunions d'ouverture et de clôture de l'audit au niveau de chacune des communes d'intervention du Projet ;
- organiser des activités de mobilisation des parties prenantes auprès des communautés, des populations bénéficiaires locales, des PAP et des autres personnes potentiellement impactées afin de déterminer leur implication effective dans le projet. S'assurer que ces activités incluent les femmes et les personnes vulnérables ;

- examiner les documents clés suivants : le Document d'Évaluation du Projet, le CGES, le CPR, le MGP, les rapports trimestriels, les rapports périodiques d'activités, courriers de validation de l'ABE. L'auditeur doit également examiner les dossiers d'engagement des parties prenantes, la base de données MGP et tous les documents à l'appui, les rapports de suivi et d'évaluation, les médias sociaux et les nouvelles locales sur le projet, ainsi que toute autre documentation nécessaire et pertinente. La liste de tous les documents consultés devra être exhaustive, précise et faire partie du rapport d'audit ;
- vérifier la mise à jour de toutes les informations environnementales et sociales par rapport à l'état actuel des réalisations du Projet en ce qui concerne les sous-projets ;
- Évaluer la capacité institutionnelle de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et des agences de mise en œuvre en matière de gestion E&S pour gérer les impacts E&S du projet et s'assurer qu'elle est conforme aux exigences du PEES ;
- effectuer des vérifications sur chacun des sites d'intervention du projet et son voisinage afin de recueillir toutes les preuves possibles d'audit ;
- recueillir des documents de garantie de la propriété foncière ou l'accord formel de disposer des sites pour la réalisation des activités de réhabilitation/construction ;
- analyser le niveau d'applicabilité des exigences de la Banque mondiale relatives à la consultation des populations. Il s'agira de vérifier les conditions matérielles dans lesquelles les parties prenantes ont été consultées durant la période de l'audit. Le Cabinet devra faire la synthèse des plaintes reçues jusqu'au début de l'audit pour établir clairement les causes/origines, l'état actuel de leur traitement et pour celles qui n'ont pas encore été résolues, les délais anticipés ou impartis pour leur traitement ;
- organiser des consultations des parties prenantes au niveau de chaque site bénéficiaire du sous-projet de réhabilitation ;
- identifier tous les cas de non-conformités et objets de préoccupations et proposer pour chaque cas, des mesures correctives appropriées. Ces mesures appropriées visent à prévenir, minimiser ou atténuer les cas de non-conformités et objets de préoccupations. Elles seront proposées pour chaque analyse faite. Ces mesures serviront à (i) corriger les impacts négatifs identifiés, (ii) remédier à la situation actuelle desdits sites et (iii) réajuster l'organisation des travaux en cours de préparation ou à venir

dans le but d'améliorer la performance environnementale et sociale du FP2E ;

- organiser une réunion de présentation des résultats de l'audit avec l'ADET, l'ADSC et les agences d'exécution directement impliquées.

Dans la réalisation des tâches susmentionnées, outre la revue documentaire, il sera effectué également une interview avec les différentes parties prenantes (PAP, communautés voisines, femmes, personnes vulnérables, autorités locales, apprenants et formés, etc.) quant à leur appropriation des prescriptions prévues en matière de sauvegarde environnementale et sociale. De même, au niveau de chacun de ces points d'audit, le Cabinet, en plus des vérifications ou constats de l'existence ou pas de problèmes, formulera des recommandations pour améliorer les procédures et garantir les performances du Projet.

## Résultats attendus



À l'issue de la mission, le Cabinet devra avoir permis de réaliser les points suivants :

- l'analyse des cadres politique, juridique, normatif et institutionnel du projet ;
- l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité des organes responsables de mise en œuvre des dispositions du système de gestion environnementale et sociale ;
- l'identification et l'analyse du degré de conformité des activités réalisées dans le cadre des consultations des parties prenantes dans les sous-projets ;
- l'identification des risques/éléments de préoccupation ;
- l'évaluation de la conformité et de l'adéquation dans la mise en œuvre des sous-projets avec les dispositions prévues dans le CGES/PGES/PGES-Chantier du Projet ;
- l'identification des non-conformités au regard des dispositions des documents cadre du Projet et de la réglementation nationale ;
- l'évaluation de l'accessibilité, de la fiabilité, de la transparence, de l'efficacité, etc. du Mécanisme de Gestion des Plaintes mise en place dans le cadre des activités des sous-projets pour les plaintes ordinaires et les plaintes sensibles (incluant exploitation et abus sexuelles et harcèlement sexuelles) ;

- la détermination des impacts négatifs réels et des risques associés générés par ces non-conformités ;
- l'évaluation de l'aptitude des différentes parties prenantes à mettre en œuvre les activités suivant les bonnes pratiques environnementales et sociales, l'identification de leurs faiblesses et proposer des mesures correctives ;
- l'implication des parties prenantes clés dans la mise en œuvre du projet ;
- le niveau de mise en œuvre des mesures d'atténuation indiquées dans les instruments de sauvegardes tels que le PEES, le CGES, le CPRP, le PGMO, le PMPP, le PAR, l'EIES, PGES/ PGES-C, MGP, Plan d'Action VBG etc. ;
- le niveau d'information et consultation avec des Personnes Affectées par le Projet (PAP), et en conformité avec le CPRP et NES 5 ;
- la formulation des recommandations pour une meilleure performance environnementale et sociale, prenant en compte les ressources humaines et financières pour corriger toutes les non-conformités, ainsi qu'un plan de travail avec un calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives ;
- les axes de capitalisation des bonnes pratiques effectuées afin de pouvoir les appliquer dans la mise en œuvre des activités futures conformément aux normes nationales et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale déclenchées par le Projet;

## Méthodologie et Plan de travail



### **6.1- Méthodologie**

Le Cabinet devra adopter une approche méthodologique claire et participative pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés dans le cadre de la présente mission. La méthodologie préconisée est axée sur :

- la revue des documents de référence du projet (le manuel de gestion des plaintes du projet, PAD, CGES, CPRP, PMPP, PGMO, les EIES et les PAR, PGES/PGES-C, Plan d'Action VBC et tout autre document nécessaire à la réalisation de la mission...) ;
- l'élaboration d'un plan de travail sur toute la période de l'étude ;
- l'élaboration des outils de collecte et d'analyse des données ;

- la présentation et la validation de plan de travail et des outils développés à l'ADET et à l'ADSC ;
- la collecte et l'analyse des données ;
- la formulation des recommandations sur la base des constats d'audits ;
- l'élaboration du plan d'actions pour la correction des non-conformités.

#### **6.2- Plan de Travail**

Au regard de la méthodologie développée ci-dessus, le consultant proposera un plan de travail qui comprend les principales activités de la mission, leur nature et durée, l'échelonnement et les interrelations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires du Projet) et les dates de présentation des rapports. Le consultant doit mettre en évidence que le plan de travail proposé est compatible avec la méthodologie énoncée ci-dessus et projeter les livrables attendus de la mission.

## **Profil du Cabinet**



Le Consultant devra être un cabinet ou groupement de cabinets spécialisés dans les questions d'évaluation environnementale et sociale et expérimentés dans les audits de performance. Il doit répondre aux exigences minimums suivantes :

- Être un cabinet ou groupement de cabinets spécialisés dans les évaluations environnementale avec une expérience global minimum de dix (10) ans dans le secteur. En cas de groupement, au moins un cabinet membre de ce groupement devra répondre à ce critère qui est éliminatoire d'entrée ;
- Justifier d'au moins dix (10) missions de réalisation d'étude d'impacts environnemental et social (EIES) (détailée ou approfondie) dont au moins cinq (05) sur l'aménagement des infrastructures socio communautaires (école, centre de santé, collèges, lycées, etc.) ;
- Justifier de la réalisation d'instruments environnementaux et sociaux (CGES, CPRP, EIES, PMPP, PGMO, etc.) d'au moins un (01) projet financé par la Banque mondiale auquel s'applique le Cadre Environnemental et Social (CES) ;
- Justifier d'au moins cinq (05) missions de réalisation d'EIES suivi de Plan d'Action de Réinstallation (PAR) élaborés dans le cadre de projets

financés par la Banque mondiale ou autres bailleurs de fonds international ;

- Avoir déjà conduit au moins trois (03) missions d'audit de performance Environnemental et Social d'un projet de développement financés par la Banque mondiale ou autres bailleurs de fonds international au Bénin ou dans la sous-région ouest africaine ;
- avoir une bonne capacité organisationnelle et managériale ;
- avoir les capacités techniques requises et le personnel nécessaire pour la prise en charge complète de la mission qui leur sera confiée.

**NB.** Seules les expériences justifiées avec des attestations de Bonne fin d'Exécution dûment signées par le Client seront comptabilisées.

Le Cabinet devra mettre en place les moyens en personnel et en matériel distincts, nécessaire à l'accomplissement de la mission. Ils devront mobiliser une équipe pluridisciplinaire comportant au moins :

- Un (01) Chef de mission, pour un volume de travail de **60 hommes /jours**. Il peut être Environnementaliste ou Sociologue, ou Socio-Economiste, Ingénieur agronome ou toutes autres qualifications de niveau universitaire (Bac+5) possédant une expérience globale de 10 ans au moins. Il doit justifier des expériences d'au moins dix (10) missions d'études environnementales et sociales dans le cadre de projets ou programmes de développement en général (CGES, EIES, CIES, EESS, PGES, Audit E&S...) et au moins trois (03) missions d'études dans le cadre de projet/programmes cofinancés par la Banque mondiale et au moins deux (02) missions d'Audit Environnemental et Social de performance de projet. Sa connaissance du Cadre Environnementale et social (CES) justifiée par une attestation de formation obtenue auprès de la Banque mondiale est obligatoire d'entrée et éliminatoire du CV.  
*BON A LANCER  
CCMP/PR*
- Il/elle doit avoir une bonne capacité rédactionnelle en français. Il/elle sera chargé (e) de coordonner les activités des membres de l'équipe et la rédaction des différents rapports d'étape. En particulier, il/elle orientera les membres de l'équipe sur les activités à prendre en compte, précisera la méthodologie à mettre en œuvre et organisera les échanges et la collecte de données
- Un (01) spécialiste en Genre, Santé et Sécurité, membre de l'équipe, pour un volume de travail de **60 hommes /jours**. Il/elle doit être titulaire d'un diplôme d'au moins BAC+5 en Sciences

environnementales ou Sociales, sciences de la santé ou Genre et détenant au moins une certification en Santé et Sécurité, avec une expérience professionnelle d'au moins huit (08) ans dans le domaine du Genre, de la Santé et Sécurité au Travail. Il/elle doit avoir conduit ou participé à la conduite d'au moins huit (08) missions d'audit/d'études environnementales et sociales similaires dans le cadre de projets ou programmes de développement et au moins trois (03) missions d'études dans le cadre de projet/programmes cofinancés par les PTF (Banque mondiale, BAD, AFD...) et au moins deux (02) missions d'Audit Environnemental et Social de performance de projet. Il/elle devra posséder une bonne maîtrise des exigences nationales et des politiques de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque en matière d'hygiène santé et sécurité au travail. Sa connaissance du Cadre Environnementale et social (CES) justifiée par une attestation de formation obtenue auprès de la Banque mondiale est obligatoire d'entrée et éliminatoire du CV ;

- Un (01) Sociologue ou Socio-économiste, pour un volume de travail de **60 hommes /jours**. Il/elle doit être titulaire d'un diplôme d'au moins BAC+5 en Sociologie ou Socio-économie, avec une expérience professionnelle d'au moins huit (08) ans dans le domaine des études socioéconomiques en milieu urbain ou rural et dans le traitement d'impacts sociaux. Il/elle doit avoir conduit ou participé à la conduite d'au moins cinq (05) missions d'études environnementales et sociales similaires suivies de Plan d'Action de Réinstallation (PAR) dans le cadre de projets ou programmes de développement et au moins trois (03) missions d'études dans le cadre de projet/programmes cofinancés par les PTF (Banque mondiale, BAD, AFD...) et au moins une (01) missions d'Audit Environnemental et Social de performance de projet. Il/elle devra posséder une bonne maîtrise des exigences nationales et des politiques de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque en matière de réinstallation involontaire et d'évaluation sociale (acquisition foncière, perte d'activités économiques par des personnes ou groupes de personnes affectées, VBG...) de projets en général. Sa connaissance du Cadre Environnementale et social (CES) justifiée par une attestation de formation obtenue auprès de la Banque mondiale est obligatoire d'entrée et éliminatoire du CV.
- Un (01) Expert en Système d'Information Géographique (SIG), pour un volume de travail de **40 hommes /jours**. De niveau (BAC+3 au moins) en cartographie/SIG, Géographie, sciences agronomiques, en hydrologie, ou équivalent et ayant au moins cinq (05) ans d'expériences générales ; Il/elle doit avoir participer à au moins à trois (03) missions d'évaluations environnementales et sociales en qualité de spécialiste

SIG de la mission. Il doit aussi justifier d'une expérience avec la collecte de données numériques de terrain à partir de GPS ; une forte expérience dans les logiciels et plates-formes d'applications suivantes : ArcGIS Desktop, ArcView, QGIS et Mapinfo, Excel, Access.

Le Cabinet peut mobiliser, en plus des Experts ci-dessus mentionnés, d'autres Experts et Techniciens ainsi que du personnel administratif (personnel d'appui) dont il aura besoin pour mener à bien la mission. Le Cabinet doit proposer dans son offre un partage de responsabilité qu'il estimerait plus efficient.

## Matériel

Le Cabinet devra avoir forcément une base permanente à Cotonou ou environs pour la durée de la mission qui est de soixante (60) jours hors cas de force majeure.

En plus du matériel qu'elle mettra à la disposition de son personnel, elle doit prévoir dans son budget le coût des équipements, logistiques, matériel informatique et didactiques.



## Livrables

Tout au long de la mission, les Consultants devront fournir les livrables suivants :

- le **PV de la séance de cadrage** juste après la séance qui se tiendra 10 jours après la signature de l'Ordre de Service, en 01 version papier + 01 version numérique en format Word modifiable ;
- le **rappor tde démarrage**, cinq (05) jours après la séance de cadrage, en 02 versions papier + 01 version électronique en format Word modifiable et PDF ; il comprendra (i) la démarche méthodologique de l'audit à adopter, (ii) le champ d'audit, (iii) les activités à auditer, (iv) les acteurs à auditer, (v) les fiches d'audit ou les outils de collecte des données, (vi) le chronogramme du déroulement de la mission y compris celui de transmission des livrables, etc.
- le **rappor t d'audit** : c'est le principal livrable qui déterminera clairement si les dispositions environnementales et sociales ont été considérées et les actions correctives proposées pour une mise en conformité des activités du Projet FP2E.

Le Cabinet fournira le rapport provisoire de l'audit en français. Le rapport devra être remis en cinq (05) exemplaires dont deux (02) originaux et trois

(03) copies et en format électronique sur trois (03) clés USB sous formats WORD et PDF à l'ADET. Il devra incorporer les commentaires et suggestions de toutes les parties prenantes dans le document final y compris les observations pertinentes relevées lors de la séance de restitution et de validation. Le rapport final amendé de l'audit comprenant un résumé analytique en français, dans la version finale en cinq (05) exemplaires dont deux (02) originaux et trois (03) copies et sous format électronique sur trois (03) clés USB contenant le rapport en format PDF et en format Word sera transmis à l'ADET.

Le rapport d'audit environnemental et social comprendra entre autres :

- un résumé des principaux résultats de l'audit (observations et recommandations) ;
- les commentaires et les observations sur le degré d'application des politiques déclenchées, sur la conformité des instruments de Gestion de risque E&S et le manuel de procédures du projet, en termes d'utilisation et de qualité, sur l'effectivité des mesures de sauvegarde environnementale et sociale, sur l'adéquation et la cohérence des instruments de sauvegarde environnementale et des mesures de sauvegarde environnementale et sociale proposées, l'efficacité des mesures réalisées ;
- les principales faiblesses et réussites décelées et leurs origines ;
- les commentaires et les observations sur le système de suivi appliqué ;
- les mesures correctives avec toutes les ressources nécessaires et plan d'action avec échéanciers pour améliorer les points faibles et un plan d'actions y afférent ;
- les facteurs exogènes qui ont pu avoir une influence quelconque sur la gestion environnementale et sociale des opérations (environnement local, en particulier le niveau de qualification en matière environnementale et sociale des entreprises prestataires, procédures du bailleur des fonds, manque de fonds de contrepartie etc.) ;
- tout autre sujet jugé pertinent par l'auditeur.

Pour la rédaction du rapport de l'Audit environnemental et social, le Cabinet devra se référer au modèle indicatif ci-après :

- Page de garde ;
- Table des matières ;

- Liste des sigles et acronymes ;
- Introduction ;
- Résumé analytique en français ;
- Description du sous-projet objet d'audit ;
- Méthode de réalisation de l'Audit ;
- Cadres politique, juridique, normatif et institutionnel de l'Audit ;
- Présentation des milieux récepteurs des sites audités ;
- Enjeux environnementaux et sociaux associés aux sous-projets ;
- Mise en situation, analyse environnementale et sociale des faits et constats ;
- Registre des actions correctives des Non-conformités ;
- Observations révélées et plan de gestion environnementale et sociale ;
- Surveillance et suivi de la mise en œuvre des mesures (responsabilités) ;
- Conclusion et recommandations ;
- Bibliographie ;
- Annexes.



**NB :** Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle des documents.

Le client disposera de quinze (15) jours calendaires maximum pour faire parvenir au consultant ses observations sur la version provisoire du rapport. La version finale du rapport de fin de projet devra être reprise au Client I5 jours calendaires après réception des observations et prise en compte de celles-ci.

## Durée et Calendrier d'exécution de la mission

La durée de la mission est de soixante (60) jours à compter de la date probable de signature du contrat avec le Cabinet. Les prestations se dérouleront au Bénin.

La mission devra être reconduite chaque année jusqu'à la fin du projet FP2E, à raison d'une mission à la fin de chaque exercice

Tableau 1: Calendrier d'exécution de la mission

N°	Livrables	Date de soumission	Nombre d'exemplaires par rapport	Destinataires	Durée cumulée	Pourcentage de paiement (%)
01	PV de la séance de cadrage	$T_0 = 10$ jours (10 jours après la réception de l'Ordre de Service)	01 version papier + 01 version numérique en format Word modifiable	ADET	1 jour	Aucun
02	Rapport de démarrage y compris le plan de travail	$T_1 = T_0+5$ jours	02 versions papier + 01 clé US contenant les versions en format Word modifiable et PDF	ADET	6 jours	20
03	Rapport provisoire d'audit ES	$T_2 = T_0+37^*$ jours	05 versions papier + 03 clé US contenant les versions en format Word modifiable	ADET	43	40
Atelier de validation des rapports provisoires par l'ADET ( $T_3$ = date de notification des observations aux consultants)						
04	Rapport Définitif d'audit ES	$T_4 = T_3+17$ jours	05 versions papier + 03 clé US contenant les versions en format Word modifiable et PDF	ADET	60	40

## Obligations du Cabinet

Le Cabinet s'engagera à respecter les obligations stipulées dans son contrat avec l'ADET et à exécuter les travaux qui lui sont confiés. Elle sera entièrement responsable de la mise à niveau interne de son personnel. Elle fournira à temps le personnel qualifié et la logistique indispensable en qualité et en

---

\* le premier sera décompté à partir de la date de réception de l'OS

quantité pour la bonne exécution de sa mission. Elle planifiera en concertation avec le client le chronogramme d'intervention.

Elle s'engagera à :

- respecter tous les formulaires types de la Demande à Proposition (DP) simplifiée pour faciliter la notation des offres techniques et financières;
- vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son contrat. Elle devra les compléter au besoin par les investigations nécessaires à la réalisation de sa tâche ;
- Souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités, les employés et experts indépendants, fournir les attestations de travail par rapport aux activités de terrain ;
- garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que les résultats de ses activités pendant et après l'exécution du projet ; les renseignements demeurent la propriété de l'Agence, ils ne seront par conséquent mis à la disposition d'une tierce personne qu'avec l'accord de l'ADET.



## Mode de sélection

Le cabinet sera sélectionné par la méthode de Sélection au moindre coût en accord avec les modalités pratiques de passation des marchés définies par la législation nationale et le règlement de la Banque mondiale en termes de passation des marchés.

## Estimation du coût de la rémunération

Les consultants devront tenir compte des prescriptions des termes de référence (exemple : le nombre d'exemplaires de rapports requis) et donner un détail de facturation pour une meilleure appréciation de son devis.

Les commissions, honoraires et tous les autres coûts annexes convenus au cours de la négociation du contrat resteront valables pendant toute la durée du Contrat.

Le contrat ne comporte aucune clause d'exclusivité et l'ADET se réserve le droit d'acquérir les services de Consultant de même nature ou similaires en faisant appel à un autre cabinet.

## OBLIGATION DE L'ADET

Le client fournira l'ensemble des documents techniques, apports et cartes en sa possession et qui se rapportera directement ou indirectement au projet. Il

fournira assistance nécessaire à l'obtention de toutes les autorisations, les informations et les documents nécessaires à la bonne exécution de la mission.

Le Cabinet recevra tous les documents nécessaires du projet. Lesdits documents comprendront, sans limitation, les éléments suivants :

- le manuel du MGP du FP2E accessible <https://adet.bj/documents/documents-fp2e/?q=manuel>
- les EIES et PAR des sites du projet accessibles à travers <https://adet.bj/documents/documents-fp2e/>
- Le document d'évaluation du projet (Project Appraisal Document) disponible sur le site <https://documents.banquemoniale.org/curated/fr/828101641923162341/Benin-Vocational-Education-and-Entrepreneurship-for-Jobs-Project>;
- La stratégie nationale de l'enseignement et la formation technique et professionnelle ;
- le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet ;
- le Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) du projet ;
- le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du projet ;
- le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) du projet ;
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale ;
- Autres.



## ANNEXES

Tableau 2 : Liste des Communes d'intervention

Sources de financement	Communes	Départements
Banque mondiale	Klouékanmè	Couffo
	Comè	Mono
	Adja-Ouèrè	Plateau
	Djidja	Zou
	Allada	Atlantique
	Zagnanado	Zou
	Aplahoué	Couffo
	Kétou	Plateau
Banque mondiale et autres	Ouidah	Atlantique
Banque mondiale	Cotonou	Littoral